



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

CFA LA PALME

ACTIVITE
Salles de cours et TP

ADRESSE
2 IMPASSE MORERE
47000 AGEN

REPRÉSENTANT LÉGAL
Le Président de la CMAR NA et par délégation le
Directeur Territorial, M. Jean-Marc Lafaye

CATÉGORIES ET TYPES D'ÉTABLISSEMENT
ERP DE TYPE R, 3^{ème} catégorie (Bâtiment 3)
ERP DE TYPE R, 5^{ème} catéaorie (Bâtiment 4-5-6)



Chambre
de Métiers
Ndcr Artisanat

TOT-ET-GRAND-ONNE

Fiche de synthèse p. 3

**Document d'aide à l'accueil des personnes
handicapées à destination du personnel
en contact avec le public** p. 4

**Accessibilité aux différentes prestations
de l'établissement** p. 5

Certaines prestations ne sont pas accessibles p.12

**Attestation des actions de formation des personnels
chargés de l'accueil des personnes handicapées** p. 14

ANNEXES

Annexe 1
Documents relatifs à la mise en accessibilité p. 15

Annexe 2
Maintenance des équipements d'accessibilité p. 16

Bienvenue au CFA« LA PALME»

- Le bâtiment 3 est accessible à tous
- Le bâtiment 4 est accessible à tous
- Le bâtiment 5 est accessible à tous
- Le bâtiment 6 est accessible à tous
- Les services proposés sont accessibles à tous
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

D Oui Non
 Oui Non
D O u i Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non

[1] Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est sensibilisé. Oui Non

Le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

- Le personnel est formé. Oui Non

Des agents ont suivi une formation pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

- Le personnel sera formé. Oui Non

D'autres agents seront formés à l'accueil des personnes en situation de handicap

Matériel adapté :

- Le matériel est entretenu et réparé
- Le personnel connaît le matériel

Oui Non
 Oui Non

I& Contact

- Nom De la référente handicap de l'établissement : Corinne SEAILLES
- E-mail : corinne.seailles@cma-nouvelleaquitaine.fr
- Téléphone: 06.81.86.36.90

li Consultation du registre public d'accessibilité

- À l'Espace Accueil Orientation (EAO)
- Sur le site internet: www.cfa-artisanat47.fr

Oui Non
 Oui Non

(Extrait de l'article 1 de l'arrêté du 19/04/2017)

«Le registre public d'accessibilité contient les pièces suivantes ou une copie de celles-ci:

8) Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction; ... »

Le memento "**Bien accueillir les personnes handicapées**" édité conjointement par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le Ministère du logement et de l'habitat durable, est porté disponible sur **www.ecologique-solidaire.gouv.fr**

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/quide_numerique_accueil_PH_3.pdf

Présentation des modalités d'accessibilité aux différentes prestations qui sont proposées par l'établissement

Personne à mobilité réduite

BATIMENT 3

Accès et cheminements

- Bâtiment : accessible ROC - zone mécanique
- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalement du public extérieur à l'accueil du site et accompagnement par des agents lors des déplacements au sein de l'établissement
- Revêtement intérieur sans ressaut
- Largeur de portes : conformes à la réglementation

Mobilier de Classe

- Mobilier permettant le passage des genoux

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 4

Accès et cheminements

- Bâtiment 4 : accessible ROC et R+1
- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalement du public extérieur à l'accueil du site et accompagnement par des agents lors des déplacements au sein de l'établissement
- Revêtement intérieur sans ressaut
- Largeur de portes : conformes à la réglementation
- Accès à l'étage : ascenseurs desservant l'ensemble des niveaux

Sanitaires

- Sanitaires adaptés disponibles pour la boulangerie
- Sanitaires adaptés disponibles pour la pâtisserie

Mobilier de Classe

- Mobilier permettant le passage des genoux

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 5

Accès et cheminements

- Bâtiment : accessible RDC
- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signallement du public extérieur à l'accueil du site et accompagnement par des agents lors des déplacements au sein de l'établissement
- Revêtement intérieur sans ressaut
- Largeur de portes : conformes à la réglementation

Sanitaires Douches

- Sanitaires et douches adaptés disponibles pour le pôle viande

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 6

Accès et cheminements

- Bâtiment 6 : accessible RDC et R+1
- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signallement du public extérieur à l'accueil du site et accompagnement par des agents lors des déplacements au sein de l'établissement
- Revêtement intérieur sans ressaut
- Largeur de portes : conformes à la réglementation
- Accès à l'étage : ascenseurs desservant l'ensemble des niveaux

Sanitaires Douches

- Sanitaires et douches adaptés disponibles

Mobilier de Classe

- Mobilier permettant le passage des genoux

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

Présentation des modalités d'accessibilité aux différentes prestations qui sont proposées par l'établissement

BATIMENT 3

Accès et cheminements

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalement du public extérieur à l'accueil du site et accompagnement par des agents lors des déplacements au sein de l'établissement
- Revêtement intérieur sans ressaut

Sanitaires

- Eclairage suffisant

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 4

Accès et cheminements

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalement du public extérieur à l'accueil du site et accompagnement par des agents lors des déplacements au sein de l'établissement
- Circulations intérieures larges
- Largeur de portes : conformes à la réglementation
- Revêtement intérieur sans ressaut

Sanitaires

- Eclairage suffisant
- Sanitaires conformes aux normes PMR

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

Présentation des modalités d'accessibilité aux différentes prestations qui sont proposées par l'établissement

BATIMENT 5

Accès et cheminements

- Accessible : accompagnement par des agents pour les usagers du site

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalement du public extérieur à l'accueil du site et accompagnement par des agents lors des déplacements au sein de l'établissement
- Revêtement intérieur sans ressaut
- Largeur de portes : conformes à la réglementation

Sanitaires Douches

- Sanitaires et douches adaptés disponibles au pôle viande

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 6

Accès et cheminements

- Accessible : accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Sécurisation des escaliers

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalement du public extérieur à l'accueil du site et accompagnement par des agents lors des déplacements au sein de l'établissement
- Revêtement intérieur sans ressaut
- Largeur de portes : conformes à la réglementation
- Sécurisation des escaliers
- Eclairage d'intensité adaptée à l'activité
- Signalétique lisible à hauteur des yeux et visuellement contrastée

Sanitaires Douches

- Sanitaires et douches adaptés

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

Présentation des modalités d'accessibilité aux différentes prestations qui sont proposées par l'établissement

Handicap auditif

BATIMENT 3

Accès & pratiques aux activités.

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne responsable accessibilité de l'établissement

BATIMENT 4

Accès & pratiques aux activités

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 5

Accès & pratiques aux activités

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 6

Accès & pratiques aux activités

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement)

Présentation des modalités d'accessibilité aux différentes prestations qui sont proposées par l'établissement

Handicap mental - Cognitif



BATIMENT 3

Accès & pratiques aux activités

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalétique d'orientation

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site.

Sanitaires

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 4

Accès & pratiques aux activités

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalétique d'orientation

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site.

Sanitaires

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

Présentation des modalités d'accessibilité aux différentes prestations qui sont proposées par l'établissement

Handicap mental - Cognitif



BATIMENT 5

Accès & pratiques aux activités

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site
- Signalétique d'orientation

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site

Sanitaires

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site.

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

BATIMENT 6

Accès & pratiques aux activités

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site.
- Signalétique d'orientation

Pratique des activités intérieures

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site.

Sanitaires

- Accompagnement par des agents pour les usagers du site.

Matériel adapté pour chaque type de handicap possible

- Demandes particulières à exprimer à la personne référente handicap de l'établissement

CERTAINES- PRESTATIONS NE SONT PAS ACCESSIBLES

1. Cheminement extérieur: accès

Le cheminement extérieur n'est pas repéré
Le cheminement comporte des ressauts de plus de 2 cm

- Les aménagements extérieurs seront réalisés lors de la rénovation du CFA

2. Cheminement extérieur : éclairage

Eclairage insuffisant du cheminement extérieur depuis la limite de propriété.

- Les aménagements extérieurs seront réalisés lors de la rénovation du CFA
- Une aide peut être disponible à la demande.

3. Cheminement extérieur : sécurisation des escaliers

Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute
Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées
Les nez de marche ne sont pas contrastés
Les nez de marche sont glissants
Absence de mains courantes

- Les aménagements extérieurs seront réalisés lors de la rénovation du CFA
- Une aide peut être disponible à la demande

4. Circulations intérieures verticales : sécurisation des escaliers

Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute (Bâtiment 3 - Bâtiment 5)
Absence de sécurisation des escaliers intérieurs : absence de mains courantes de chaque côté sur l'escalier 1. (Bâtiment 3)

- Les aménagements intérieurs seront réalisés lors de la rénovation du CFA
- Une aide peut être disponible à la demande

5. Circulations intérieures verticales : Ascenseur

Absence d'ascenseur pour accéder aux étages. (Bâtiment 3 - Bâtiment 5)

- Les aménagements intérieurs seront réalisés lors de la rénovation du CFA
- Une aide peut être disponible à la demande

6. Portes : largeur des portes

Certaines portes sont inférieures à 80 cm : bureau R+1 et salle de cours dans les étages (Bâtiment 3)

- Les aménagements seront réalisés lors de la rénovation du CFA

- Une aide peut être disponible à la demande

7. Sanitaires et douches de l'établissement

Les sanitaires et douches ne sont pas adaptés dans le bâtiment 3 et à l'entrée du bâtiment 5

- Les aménagements seront réalisés lors de la rénovation du CFA.
- Une aide peut être disponible à la demande

8. Eclairage de l'établissement

Eclairage insuffisant dans les circulations et les escaliers. (Bâtiment 3)

- Les aménagements seront réalisés lors de la rénovation du CFA.
- Une aide peut être disponible à la demande

9. Signalétique de l'établissement

Manque de signalétique précisant l'orientation vers les bâtiments, vers les escaliers, les sanitaires, les salles de classe.

- Les aménagements seront réalisés lors de la rénovation du CFA.
- Une aide peut être disponible à la demande

(Extrait de l'article 111 de l'arrêté du 19/04/2017)

« Pour les établissements recevant du public de 1^e à 4^e catégorie :
... le registre public d'accessibilité contient une **attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur**
décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.
Lorsque le personnel chargé de l'accueil des personnes handicapées est affecté à plusieurs établissements, cette
attestation peut être réalisée pour l'ensemble des établissements concernés. »



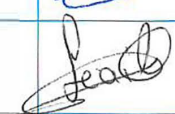
Description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Description des actions de formation : PRENDRE EN COMPTE LE HANDICAP LORS DE LA PHASE D'ACCUEIL

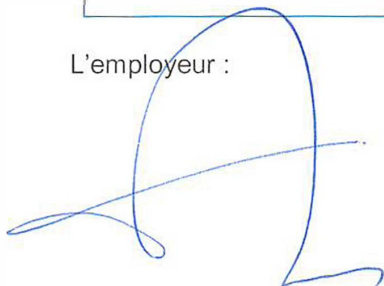
Date : Avril/ Mai 2021 & Septembre/ Octobre 2021

Lieu : Visio Agen & Limoges

Liste des participants :

Nom et prénom	Fonction	Signature
Michael MULA	ASSISTANT EDUCATIF	
Cardin CLAIRE	AGENT DEVELOPPEUR/ RESPONSABLE FORMATION ADULTES	
Corinne SEAILLES	ENSEIGNANTE / REFERENTE HANDICAP	

L'employeur :



Date et signature :

06-04-2022

(Extrait de l'article 1 de l'arrêté du 19/04/2017)

«Le registre public d'accessibilité contient les pièces suivantes ou une copie de celles-ci: ...

1. Lorsque l'établissement est nouvellement construit, l'attestation prévue par l'article L 111-7-4 après achèvement des travaux;
2. Lorsque l'établissement est conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R 111-19-33;
3. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée conformément aux articles R 111-19-31 à R 111-19-47, le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement;
4. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période, le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda, prévu à l'article O. 111-19-45;
5. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée et à l'achèvement de celui-ci, l'attestation d'achèvement prévue à l'article D. 111-19-46;
6. Le cas échéant, les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité mentionnées à l'article R 111-19-10;
7. Lorsque l'établissement a fait l'objet d'une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, la notice d'accessibilité prévue à l'article O. 111-19-18; ... »

Liste des pièces à joindre

D Établissement nouvellement construit : **l'attestation d'achèvement des travaux**

D Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : **l'attestation d'accessibilité**

D Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : **le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement**

D Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : **le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda**

D Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : **l'attestation d'achèvement**

D **Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité**

D Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : **la notice d'accessibilité**

◆ **Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction**

◆ **SIERP de 1ère à 4e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.**

◆ **Le diagnostic accessibilité de l'établissement**

(Extrait de l'article 1 de l'arrêté du 19/04/2017)

« Le registre public d'accessibilité contient les pièces suivantes ou une copie de celles-ci :

9) Les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité tels que les ascenseurs, élévateurs et rampes amovibles automatiques ... »

Matériel	Date d'intervention /		
SCENCEUR BATIMENT 4	08/03/2022	VISITE DE MAINTENANCE	AAG
SCENCEUR BATIMENT 4	05/08/2021	ESSAI PARACHUTE	AAG
SCENCEUR BATIMENT 6	07/03/2022	VISTE DE MAINTENANCE	OTIS
SCENCEUR BATIMENT 6	05/08/2021	ESSAI PARACHUTE	OTIS